



COMMUNE DE LAMBESC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

| | |
|-------------------------------------|----|
| Effectif du Conseil Municipal | 29 |
| Conseillers en exercice | 29 |
| Qui ont pris part à la délibération | 29 |

SEANCE DU
29 MARS 2023

| | |
|----------------------------|--|
| Transmission en Préfecture | |
| Date Réception | |

Le vingt-neuf mars deux mille vingt trois, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de LAMBESC a été assemblé salle des associations, place des états généraux sous la présidence de Bernard RAMOND, et à la suite de la convocation faite par Monsieur le Maire le vingt-trois mars deux mille vingt trois et ce conformément aux articles L 2121-10, L 2121-12, L 2121-17 et L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

PRESENTS : Bernard RAMOND, Claire BLANC, Jean-Jacques DECORDE, Martine CHABERT, Louis-Hervé TRELLU, Fabienne RAMOND, Jacques GAÏOLI, Dominique PELLEGRIN, Alain ARIA, Bernard MAYER, Joelle BENAZET, Bruno BRETON, Violette ROMERA, Jocelyne PASTOR, Yvon CASTINEL, Hervé SUGNER, Sylvie PORRY, Karen LECLUSE, Anne-Laure JOLY, Hélène ALLIETTA, François BERGA, Corinne ARCHAMBAULT, Kellie CARMET, Jean-Michel CARRETERO, Valérie FARGIER, Diana PELLETIER, Philippe BERNARD, Magalie REYNES

REPRESENTES : Hubert BACHELARD à Claire BLANC

SECRETARE DE SEANCE : Anne-Laure JOLY

| | |
|-----------------------------|--|
| DELIBERATION N° 2023-036 | Subventions Rénovation et réaménagement des bureaux du pôle Moyens Généraux – Demande de subvention au Département au titre des travaux de proximité |
|-----------------------------|--|

La commune de Lambesc a déjà entrepris divers travaux de rénovation locaux, notamment les bureaux du Pôle Population, de la Direction des Techniques.

Aujourd'hui, il convient de rénover les bureaux du Pôle Moyens Généraux regroupant le service des Finances, Ressources Humaines, Commande Publique et Informatique, vétustes et peu fonctionnels situés au 6 boulevard de la République, et de les réaménager afin de gagner en espace de travail.

Les travaux consistent à la rénovation intérieure telle que :

- Réfection des sols, plafonds et murs
- Mise en peinture des murs et plafonds
- Isolation changement des menuiseries intérieures
- Electricité et luminaires

Ces travaux sont estimés à environ **85 000,00 € HT** soit 102 000,00 € TTC et peuvent bénéficier d'une subvention du Conseil Départemental de 70 % dans le cadre des travaux de proximité.

Le plan de financement de cette opération se définit comme suit :

| Financeurs | Dispositifs | % de participation | Montant de la Subvention |
|--------------------------------|--------------------------|--------------------|--------------------------|
| CONSEIL DEPARTEMENTAL | Travaux de Proximité | 70% | 59 500,00 € |
| LAMBESC | Autofinancement communal | 30% | 25 500,00 € |
| MONTANT TOTAL DU PROJET | | 100% | 85 000,00 € |

**Après en avoir délibéré
LE CONSEIL MUNICIPAL**

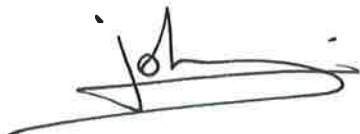
- **APPROUVE** ces travaux d'un montant de 85 000,00 € HT pour la rénovation et le réaménagement des bureaux du Pôle Moyens Généraux de la commune de Lambesc
- **SOLLICITE** auprès du Conseil Départemental des Bouches du Rhône l'octroi d'une subvention à hauteur de 70% dans le cadre des travaux de proximité
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la future convention de partenariat pour le financement de ce projet ainsi que tous les documents s'y réfèrent
- **PRECISE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le requérant peut former son recours soit par voie postale au greffe de la juridiction, soit par voie électronique, par le biais de l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site Internet www.telerecours.fr. Dans ce délai, il peut être présenté un recours administratif auprès de la commune, prorogeant le délai de recours contentieux

La présente délibération est adoptée à l'unanimité,

Délibéré à Lambesc les jour, mois et an que dessus.

La Secrétaire de Séance

Anne-Laure JOLY



Le Maire de Lambesc,

Bernard RAMOND

